17-12-2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 17 décembre 2019, à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau	
Gilles Martel	Benoit Huberdeau
Jean-Maurice Roy	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M^{e} Sébastien Gauthier, est également présent.

Monsieur le conseiller Michel Longpré est absent.

✍ Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance
2- Questions du public
3- Ordre du jour
4- Adoption du plan triennal en immobilisation pour les années 2020-2021-2022
5- Levée de la séance

1.

➢ OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-12-359

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 heures.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ➢ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

3. ➢ **ORDRE DU JOUR**

2019-12-360

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ➢ **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022**

2019-12-361

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que le plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 soit adopté comme suit, à savoir:

No. projet	Titres	Années	Montant
001	Garage municipal (caméras de surveillance)	2020	4 000 $
002	Équipements incendie (habits de combats)	2020	8 000 $
003	Modernisation station de pompage	2020	23 669 $
			35 669 $

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ➢ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-12-362

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 2.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.